

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00033

PARTENARIAT EN SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA SCIC SIMPLYCITE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 117

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151228-D20160003310-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme H  l  ne BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-No  l CORNUT, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-
ODIN, M. Claude LIOGIER, Mme Joelle RICARD, Mme Marie-H  l  ne THOMAS

Secr  taire de S  ance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

PARTENARIAT EN SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA SCIC SIMPLYCITE

EXPERIMENTATION D'OFFRE DE SERVICES INNOVANTES

Par délibération du 13 mai 2013, le Conseil Communautaire a décidé de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC), SIMPLYCITE pour l'exploitation d'une plateforme de Centre de Distribution Urbaine. Les actionnaires sont les collectivités (Saint-Etienne Métropole et Ville de Saint-Etienne), les fédérations de transport et logistique (Fédération Nationale des Transports Routiers 42, Union des Entreprises des Transports et de Logistique de France et Logistique 42).

Le projet traduit la volonté de favoriser une approche à faible impact environnemental dans le traitement du « dernier kilomètre » et la mise en place de pratiques vertueuses, en phase avec le Plan climat de la Communauté Urbaine.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la SCIC SIMPLYCITE afin de développer une expérimentation de nouveaux services inhérents au ramassage de colis/courriers en centre-ville. A cette fin, le quartier totem Manufacture de la Design Tech et ses pépinières sera utilisé pour réaliser un démonstrateur.

Le partenariat prévoit à ce titre 2 phases :

- l'étude et la modélisation des besoins du périmètre d'expérimentations en termes de ramassage de colis/courriers,
- la mise en place d'un démonstrateur de services auprès des 70 entreprises hébergées au sein des pépinières du Bâtiment des Hautes Technologies et du Mixeur.

Le partenariat privilégiera le recours à des solutions numériques afin de faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande. Il est proposé qu'au titre du partenariat Saint-Etienne Métropole attribue une subvention de 25 000 € à la SCIC SIMPLYCITE.

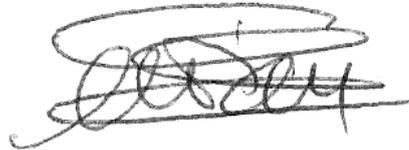
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **valide le partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la SCIC SIMPLYCITE pour développer une expérimentation de nouveaux services, inhérents au ramassage de colis/courriers en centre-ville ;**

- attribue au titre de ce partenariat une subvention de 25 000 euros à la SCIC SIMPLYCITE ;
- approuve le projet de convention type correspondant permettant le versement de la subvention et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU